Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260928-26092804-DE

MILIZAC GUIPRONVEL

Séance du 28 septembre 2026

Date de convocation : 16 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29 présents ou représentés : 28

Etaient présents :

Sylviane LAI, Maire, Marie-Jeanne MARC, première adjointe, Laurent ABASQ, Maire délégué de Guipronvel, Véronique PROVOST, Maire déléguée de Milizac, Jean-Christophe PICART, Florence PHILIP, Arnaud QUEMENEUR, Gaëlle AUFFRET, Adjoints au Maire, Erwan APPERY, Stéphane BEGOC, Patrice BLEUNVEN, Nathalie DERRIEN, Gwenn DESPLANCHE, Myriam HERVE, Erwan LANDURE, Jean-Pierre LANDURE, Fanny LE SAINT, Eric PALLIER, Anne-Lise PRIGENT, Danielle SANJOSE, Erwan GAGNON, Agnès KERBRAT, Céline LAMOUR, Véronique DE POULPIQUET, Jean TUARZE Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :

Alain CHARLES, pouvoir à Gaëlle AUFFRET
Anthony MINOC, pouvoir à Jean-Christophe PICART
Clotilde LE GOFF, pouvoir à Marie-Jeanne MARC
Michel LABBE

Secrétaire de séance : Patrice BLEUNVEN

26.09.28.04 CITOYENNETE, SECURITE & SOCIAL – LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Après l'émergence du mouvement #MeToo et le Grenelle des violences conjugales en 2019, la lutte contre les violences faites aux femmes s'est enfin imposée dans le débat public. 230 000 femmes majeures en France déclarent avoir été victimes de violences sexuelles.

La France a depuis considérablement renforcé sa politique de prévention et de lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes :

- L'accessibilité 24h/24 et 7j/7, depuis juin 2021, de la plateforme 3919 ;
- Le doublement, depuis 2017 du nombre de places d'hébergement spécialisé pour les femmes victimes de violence, par ouverture successive ;
- Le renforcement d'intervenants sociaux dans les commissariats et les gendarmeries (au nombre de 468 au printemps 2024) et l'intégration de l'accueil des femmes victimes de violences conjugales dans les formations initiales et continues pour les policiers et les gendarmes, avec 75 % des policiers et gendarmes départementaux formés, en formation initiale ou continue, depuis 2019 ;
- La facilitation du dépôt de plainte en mobilité – essentiellement depuis les hôpitaux ;
- Le déploiement de filières d'urgence dans les juridictions pour juger plus vite et efficacement ;

1 route de Milizac
Guipronvel 29290 Milizac-Guipronvel
T 02 98 07 90 31 F 02 98 07 97 29 M mairie@milizac-guipronvel.bzh

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260928-26092804-DE

- La protection spécifique des femmes en situation de handicap, qui présentent une double vulnérabilité : un centre ressources INTIMAGIR est désormais installé dans toutes les régions de métropole et deux en outre-mer ;
- Le renforcement de la protection contre les auteurs de violence :
 - Le nombre de téléphones grave danger déployés en juridiction a été multiplié par près de 6 entre 2020 et 2023 ;
 - La généralisation du bracelet anti-rapprochement, est effective sur la base du décret du 23 septembre 2020 ;
 - Un fichier unique de suivi des auteurs de violences conjugales est généralisé depuis avril 2024. Il permet la consultation simultanée d'informations contenues dans cinq fichiers ciblés susceptibles de contenir des informations déterminantes sur un individu dans le cadre des enquêtes pour violence conjugale, incluant l'accès aux différents statuts procéduraux des affaires.
 - La protection particulière des enfants co-victimes des violences au sein du couple a également été prise en compte avec l'amélioration de la coordination des acteurs autour des enfants pour assurer la prise en charge du psycho-traumatisme, le développement d'unités d'accueil médico-judiciaires pédiatriques afin de recueillir dans de bonnes conditions la parole de l'enfant, la suspension systématique de l'exercice de l'autorité parentale en cas d'homicide conjugal ainsi que la possibilité de retrait de l'autorité parentale ou de son exercice à l'égard du parent condamné pour un délit commis sur son enfant ou sur l'autre parent .



Le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes « Toutes et tous égaux » 2023-2027 organise cette lutte : aide universelle d'urgence, applications numériques innovantes, dépôt de plainte à l'hôpital, maison des femmes-santé, adaptation des outils de plainte, formation des professionnels, sensibilisation du grand public à la soumission chimique, aide à la reconstruction …



Parmi ces actions, le soutien des initiatives de la société civile qui ont déjà commencé à montrer leur efficacité constitue un des objectifs https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/journee-internationale-pour-lelimination-de-la-violence-legard-des-femmes

C'est dans ce cadre que nous vous proposons de participer à l'initiative de l'association Chris-à-vif pour l'installation et l'inauguration d'un « banc rouge », symbole de la lutte contre les féminicides et plus largement les violences contre les femmes, les enfants ou les violences intrafamiliales
(voir le courrier de l'association ci-joint).



Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-200062974-20260928-26092804-DE

La commune a ainsi acheté deux bancs rouges qui seront munis d'une plaque « *Stop aux violences conjugales et intrafamiliales* » et inauguré, si possible, le samedi 28 novembre, à la suite de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes qui a lieu chaque année le 25 novembre.

Il vous est proposé d'associer la commune à cette opération « banc rouge » visant à sensibiliser le grand public à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les dispositions décrites ci-dessus à l'unanimité.

MILIZAC-GUIPRONVEL, le 28 septembre 2026

LE MAIRE

Sylviane LAI